



EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Extrait du procès-verbal de la 45^{ème} réunion du comité directeur du Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL), tenue le 22 juillet 2024, en présence du comité d'investissement :

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Président souhaite la bienvenue aux membres présents du comité directeur et du comité d'investissement.

L'ordre du jour proposé est adopté par le comité directeur.

2. Communications du Président

- Renouvellement des contrats des membres du comité d'investissement

Le Président informe sur l'expiration des contrats des trois experts du comité d'investissement au 30 juin 2024. Les trois experts ont accepté de renouveler leur contrat jusqu'au 30 juin 2027.

- Indemnités des membres du comité directeur et du comité d'investissement

Le Président informe les membres du comité directeur sur un avant-projet de règlement grand-ducal, préparé par le ministère des Finances, concernant l'indemnisation des membres du comité directeur et du comité d'investissement du Fonds souverain. Cet avant-projet vise à mettre en œuvre le règlement grand-ducal prévu par la loi.

Pour conclure le point 2., le Président informe les membres que Nicolas Mackel a annoncé son départ du comité directeur en raison de ses nouvelles fonctions, qu'il prendra en septembre 2024.

3. Adoption du PV de la 44^{ème} réunion du comité directeur

Des propositions de modification mineures au PV ainsi qu'à l'extrait de PV ont été communiquées au secrétariat par un membre en amont de la réunion. Lors de la réunion, une modification supplémentaire est discutée. Les documents ainsi modifiés sont adoptés à l'unanimité par les membres présents du comité directeur.



4. Rapport d'activité trimestriel (Q1 2024)

Le comité d'investissement présente le rapport pour le premier trimestre 2024.

La Vice-Présidente propose de renommer le rapport d'activité trimestriel en "rapport du comité d'investissement" afin de se conformer à la politique générale. Il est suggéré d'ajouter une note explicative concernant ce changement de dénomination pour préserver les connaissances institutionnelles.

Des propositions de modifications mineures, telles que la modification de la page de couverture ou du signataire, sont également formulées lors de la réunion. Le rapport ainsi modifié est adopté par les membres du comité directeur.

5. Rapport d'activité semestriel et situation financière au 30 juin 2024

Le Président rappelle les obligations et les délais légaux à respecter en ce qui concerne le rapport d'activité et la situation financière semestrielle.

En vertu de la loi du 19 décembre 2014 portant création du FSIL, le Fonds est tenu d'adresser chaque année au Gouvernement en Conseil, pour le 31 août au plus tard, un rapport sur les activités au cours du premier semestre et la situation financière du Fonds à la fin du premier semestre.

Le comité directeur discute de la situation financière semestrielle établie par BDO et du rapport d'activité élaboré par le comité directeur. Une modification mineure est apportée au rapport d'activité.

Le comité directeur marque son accord avec les prédits documents et donne pouvoir au Président de transmettre les documents au Conseil de Gouvernement dans les délais impartis.

6. Reporting mensuel

Le comité directeur discute des reportings établis par l'agent bancaire du Fonds souverain pour les mois de mars à juin 2024, envoyés aux membres du comité directeur par voie électronique.

Le comité directeur et le comité d'investissement notent que deux positions ne respectent plus le ratio d'emprise. Il s'agit d'un "passive breach" (les ratios étaient bien respectés lors des derniers investissements).

7. Ajustements du portefeuille

Afin de respecter les ratios d'emprise à nouveau, une proposition de vente respectivement d'achat a été préparée par l'agent bancaire du Fonds souverain. Il est décidé que l'ordre de vente et d'achat sera envoyé aux membres du comité directeur après la réunion et adopté par voie circulaire.



8. Tableau de tri des documents et des archives du FSIL

Le Président rappelle que la loi du 17 août 2018 sur l'archivage oblige les établissements publics à élaborer des tableaux de tri d'ici au 1^{er} septembre 2025.

En 2023, le FSIL a été sélectionné par les Archives Nationales dans le cadre d'un appel à candidatures pour bénéficier d'un accompagnement dans la conception de son tableau de tri. Ce projet, financé par les Archives Nationales, a été réalisé en juin 2024.

Le comité directeur adopte la version du tableau de tri, circulée aux membres en amont de la réunion.

Pour le dépôt du tableau de tri auprès des Archives Nationales, la convention afférente doit être signée. Le comité directeur donne plein pouvoir au Président et à la Vice-Présidente d'apporter les modifications nécessaires à la convention et de la signer par la suite.

9. Discussion sur le funding et la politique d'investissement

Le comité directeur et le comité d'investissement mènent des réflexions sur le financement du FSIL.

10. Divers

Le Président annonce que la prochaine réunion se tiendra en septembre, suivie d'une autre en décembre.

Pour extrait conforme,

Fait à Luxembourg, le 7 novembre 2024

Bob Kieffer

Président